



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 20 MARS 2018



PROCES VERBAL N°3



...-2018-03-20-...

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2018
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 14 MARS 2018

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**
Présents : **27**
Excusé avec procuration : /
Absents : **15**
Votants : **27**

Secrétaire de la séance : Mme GRANGER Sylviane.

Présents : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, JOLY, RAMBAULT, PINEAU, HOUTEKINS, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, DECHEREUX, ROCHARD Ch, MEUNIER, Mmes BABIN, GELEE, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON, FOUCHEREAU, DUGAS et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : Mme ENON, MM. SAUVETRE, ROCHARD S, BAPTISTE, BIGOT, Mme RENAULT, MM. MILLE, DUHEM, CLAIRAND, PETIT, COLLOT, Mme RIVEAULT, M. BLOT, Mme ROUX, M. COCHARD.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 27 février 2018.

ORDRE DU JOUR

IV - PÔLE RESSOURCES TECHNIQUES

3) - Déchets Ménagers (DM) :

BC.2018-03-20-DM01 – Contrat type de mise à disposition d'un kit de couches lavables : prêt gratuit d'un kit d'essai pendant 1 mois ou location de longue durée.

V - PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

3) - Ingénierie (I) :

BC.2018-03-20-I01 – Mobilité – Prise en charge des frais de déplacements des intervenants lors de la journée "Han/semble ! 2018" du 26 mai 2018.

VI - PÔLE PATRIMOINE ET TOURISME

1) - Biodiversité (B) :

BC.2018.03.20-B01 - Convention de prestation de services entre le Centre Régional "Résistance et Liberté" et la Communauté de Communes du Thouarsais pour l'accueil du public au Centre d'Interprétation Géologique du Thouarsais, le dimanche, d'avril à septembre (période 2018-2020).

BC.2018-03-20-DM01 – DECHETS MENAGERS - CONTRAT TYPE DE MISE A DISPOSITION D'UN KIT DE COUCHES LAVABLES : PRET GRATUIT D'UN KIT D'ESSAI PENDANT 1 MOIS OU LOCATION LONGUE DUREE.

Dans le cadre du programme «Territoire Econome en Ressources», la collectivité s'est engagée sur d'ambitieux objectifs de réduction des déchets. L'un d'eux vise une diminution du tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de 16 % entre 2014 et 2018. Parmi ces déchets, les textiles sanitaires représentent 5 % dont les couches constituent une part importante.

Dans cette optique, les membres du COPIL PADREC ont travaillé sur un programme d'accompagnement à l'utilisation de couches lavables, réservé aux familles du territoire.

Fin 2017, un service de mise à disposition de couches lavables et de lavage reposant sur une collecte en point de regroupement a été testé avec 4 familles volontaires du territoire en collaboration avec la MAM de Sainte-Gemme. Le dispositif, qui a fonctionné pendant 3 mois avec un retour très positif sur la qualité des prestations, a également permis de tester et sélectionner différents modèles de couches. Ceci étant, au regard des coûts des prestations calculées sur la base de l'expérimentation, la généralisation de ce service n'était pas économiquement envisageable.

Aussi, au regard de l'intérêt grandissant des parents pour cette solution alternative et au vu des investissements déjà réalisés dans le cadre du test, le COPIL PADREC a souhaité proposer deux actions auprès des familles du territoire :

1^{er} service : Le prêt gratuit, pendant un mois maximum, d'un kit d'essai composé de plusieurs modèles de couches.

2^{ème} service : La location à un tarif préférentiel de kits de couches lavables.

Par le biais de ces services, la collectivité recherche en particulier à lever deux des principaux freins qui font obstacle au recours aux couches lavables :

- le budget d'achat d'un lot de couches lavables représente un coût de 400 à 600 € qui ne peut être lissé dans le temps, comme le sont les achats de couches jetables ;
- la diversité des modèles de couches sur le marché rend difficile et incertain le choix lors de l'achat. Il est ainsi souvent nécessaire pour les familles de comparer, de faire plusieurs essais qui peuvent s'avérer coûteux et décourageants.

A noter que ces actions bénéficient d'une subvention dans le cadre de TEPCV (80 % du montant HT sur l'achat du matériel). Pour limiter la participation financière de la collectivité et responsabiliser les familles, les membres du COPIL PADREC du 8 février 2018 ont décidé de facturer le service de location des kits de 18 couches à 20 €/mois, renouvelable et sans engagement.

Avant location du kit, les parents intéressés devront participer à une permanence organisée par le service déchets ménagers et fournir les documents suivants : pièce d'identité, justificatif de domicile et deux chèques de caution qui ne seront pas encaissés (200 € et 30 €).

Il est prévu de lancer ces actions avant l'été 2018, et pour ce faire, des rencontres vont être organisées avec les partenaires potentiels et un article va paraître à cet effet dans la revue Territoire du mois de mars 2018.

Budget du service de location pour 16 familles :

Dépenses TTC : Achat de couches et de petit matériel		Recettes	
Montant déjà investi dans le cadre de l'expérimentation 2017	3 009 €	Financements TEPCV	2 006 €
Montant restant à investir afin de pouvoir lancer un service de location	7 077 €	Financements TEPCV	4 718 €

Animation des actions par la chargée de sensibilisation au tri et la prévention du service déchets ménagers CCT	478 €	Participation des parents à raison de 20€ / mois (maximum)	3 840 €
TOTAL DEPENSES TTC	10 564 €	TOTAL RECETTES TTC	10 564 €

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le contrat type de mise à disposition d'un kit de couches lavables : prêt gratuit d'un kit d'essai pendant 1 mois OU location longue durée d'un kit ;
- de valider le montant à investir et l'achat du matériel complémentaire pour pouvoir doter en couches lavables 16 familles en simultanée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-03-20-I01 - INGENIERIE - MOBILITE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DES INTERVENANTS LORS DE LA JOURNEE "HAN/SEMBLE ! 2018" DU 26 MAI 2018.

La Communauté de Communes du Thouarsais s'est engagée dans la démarche "Agenda 22 – Territoire accessible". Dans ce cadre, un programme d'actions pour la période 2017/2019 a été mis en place.

L'action n°2 de ce programme d'actions intitulée "Sensibilisation du grand public" prend la forme d'une journée événementielle. Cette journée aura lieu le samedi 26 mai 2018 et se nommera "HAN/SEMBLE ! 2018". Elle se déroulera au Complexe Sportif de Sainte-Verge.

Cette journée proposera au public :

- un forum des associations et activités accessibles ;
- diverses animations : ateliers de sports adaptés, démonstrations de chiens guides d'aveugles au travail, d'outils utilisés au quotidien par des personnes mal ou non-voyantes, de réalisations des ateliers de l'ESAT de Pompois et IME de Thouars, expositions de tableaux réalisés par une artiste peintre peignant de la bouche, des réalisations des enfants des écoles du thouarsais, animation en Langue des Signes Française à destination des jeunes enfants, ... ;
- une table ronde "Accueil d'un enfant différent" à destination des professionnels de la petite enfance ;
- remise des prix du concours "Handicaps et différences" proposé aux enfants des écoles du Thouarsais ;
- un match de gala handi basket clôturera la journée.

Marie-Amélie LE FUR, athlète handisport, sera la marraine de cette journée.

L'animation des diverses activités proposées repose sur la présence de personnes et associations. Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacements de ces personnes ou structures pour leur présence lors de cette journée du 26 mai 2018. Le tarif en vigueur au sein de la collectivité sera appliqué.

Un service de plateau repas sera proposé aux partenaires intervenant lors de cette journée. Dans le cadre du projet, des plateaux-repas sont pris en charge par la Communauté de Communes du Thouarsais. Les plateaux-repas supplémentaires souhaités par les intervenants ou associations, seront à leur charge. Le montant du plateau-repas est fixé à 8,50 € TTC.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'accepter la prise en charge des frais de déplacements des intervenants présents lors de la journée événementielle "HAN/SEMBLE ! 2018" du 26 mai 2018,
- d'accepter la facturation des plateaux-repas non pris en charge dans le cadre du projet "HAN/SEMBLE ! 2018" pour un montant de 8,50 € par plateau-repas,
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président ayant délégation pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018.03.20-B01 - BIODIVERSITE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE CENTRE RÉGIONAL « RÉSISTANCE ET LIBERTÉ » ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC AU CENTRE D'INTERPRÉTATION GÉOLOGIQUE DU THOUARSAIS, LE DIMANCHE, D'AVRIL À SEPTEMBRE (PÉRIODE 2018-2020).

Depuis 2004, l'accueil du public au Centre d'interprétation géologique du Thouarsais (CIGT), **le week-end, d'avril à septembre**, est organisé en s'appuyant sur un vacataire recruté par le Centre Régional « Résistance et Liberté » (C2RL) et rémunéré sur la base du SMIC horaire. Ce dispositif est formalisé dans le cadre d'une **convention triennale** qui prévoit notamment de verser au C2RL une somme correspondant à **50 % de la masse salariale** liée à ce vacataire. Cette convention, échue depuis le 31 décembre 2017, doit donc être renouvelée (voir annexe).

De plus, jusqu'en 2017, le CIGT et le C2RL étaient ouverts au public, d'avril à juin, **le dimanche**, de 14h00 à 18h00, et de juillet à septembre, **le samedi et le dimanche**, de 14h00 à 18h00. En 2018, il est proposé de limiter l'ouverture des deux structures au **dimanche** et de réduire les horaires d'ouverture au créneau **14h30-18h00**.

La commission n°6 réunie le 07/03/2018 a émis un **avis favorable** au renouvellement de la convention triennale sur la période 2018-2020 et à la nouvelle amplitude d'ouverture du CIGT le week-end, d'avril à septembre (le dimanche, de 14h30 à 18h00).

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'entériner la nouvelle amplitude d'ouverture du CIGT le week-end, d'avril à septembre ;
- de renouveler, pour trois ans, la convention de prestation de services avec le Centre Régional « Résistance et Liberté » ;
- de donner pouvoir au Président ou au Vice-président délégué pour signer cette convention.

Décision du Bureau communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.